Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260610-20260605_083-DE

PONT-L'ABBÉ
Pont-'n-Abad

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 5 Juin 2026

Délibération n°2026-083	
RÈGLES DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)	Classification 5.7 Intercommunalité

L'an deux mille vingt six, le cinq juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt sept mai deux mille vingt six par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, au centre culturel le Triskell, Rue Mstislav Rostropovitch, à Pont l'Abbé.

Présidence : Stéphane LE DOARÉ
Secrétaire : Laurent MOTREFF
Rapporteur : Valérie DRÉAU

Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) : 29
Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) : 25
Nombre de Votants (liste en annexe) : 29

EXPOSE :

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté de communes en apportant transparence et neutralité des données financières.
Suite au renouvellement du conseil communautaire, La Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) a procédé, par une délibération adoptée le 30 avril 2026 à la détermination des règles de la composition de la CLECT.
Celle-ci est donc composée des membres suivants :

- Du Président de la Communauté de Communes,
- Du Le Vice-Président de la Communauté de Communes en charge des finances,
- D'un élu titulaire et d'un suppléant par commune (obligatoirement conseiller municipal et de préférence conseiller communautaire).

Chaque commune est invitée à délibérer pour désigner les représentants intégrant la CLECT, en accord avec les règles de composition précitées.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

- **DÉSIGNE** Madame Victoire FOLGOAS, titulaire et Madame Hélène MARC, suppléante. Nonobstant que Monsieur Stéphane Le DOARÉ est, au regard de la délibération adoptée par la CCPBS, désigné distinctement comme membre de la CLECT en sa qualité de Président de la CCPBS et non en qualité de représentant de Pont l'Abbé.

Fait à Pont l'Abbé le 9 Juin 2026.

Délibération certifiée exécutoire par LE MAIRE,
Stéphane LE DOARÉ

LE MAIRE,
VILLE DE PONT-L'ABBÉ Finistère
Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet *« lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »*.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260610-20260605_083-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 Juin 2026

NOMS - Prénoms	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	PROCURATION
LE DOARÉ Stéphane	X		
MOTREFF Laurent	X		
DRÉAU Valérie	X		
HIRIART Yann	X		
LAGADIC Marie-Pierre	X		
DURAND David	X		
GUEGUEN Viviane	X		
TANGUY Jacques	X		
FOLGOAS Victoire	X		
LE FLOC'H Bernard	X		
BRAULT Annie	X		
ROZEN Adèle	X		
TINCQ Alain		X	A donné procuration à LE DOARÉ Stéphane
RICHARD Jean-Luc		X	A donné procuration à DEFACQ Marc
DEFACQ Marc	X		
GOYAT Ségolène	X		
LECOMTE Gaëtan	X		
COSSEC Sophie	X		
LE BEC Anthony	X		
LE GOFF Aurélie	X		
MARC Hélène	X		
ROBERDEL Alosia		X	A donné procuration à DURAND David
FURIC Jean-Baptiste		X	A donné procuration à MOTREFF Laurent
DURAND Lou	X		
COOPER Laurent	X		
CANEVET Yves	X		
GALIANA Olivier	X		
RIBEIRO Christel	X		
DE RECHNIEWSKI Pauline	X		

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 25
Nombre de Pouvoirs : 4

Étaient également présents :
Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services
Aurélie Larnicol, assistante de direction